

# **COMMUNE DE SAINT ALPINIEN**

**Réunion du conseil municipal du 05 juillet 2019**

**DATE DE CONVOCATION: Le 29 juin 2019**

**Présents:** MME CHABANT E – M. VERONNET – MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – MM.PERREAUT – RONDIER.

**Excusés:** M. RICHIN – MME LHUISSIER.

**Secrétaire:** M. RONDIER Sébastien.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

## **ORDRE DU JOUR:**

### **Désignation d'un secrétaire de séance:**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Monsieur Sébastien RONDIER, comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 17 mai 2019:**

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 17 mai 2019.

### **Délibération fixant la composition du conseil communautaire de la communauté de communes Creuse Grand Sud dans le cadre d'un accord local:**

Les communes ont jusqu'au 31 août 2019, soit six mois avant les élections municipales, pour s'accorder sur la répartition des sièges du conseil de leur intercommunalité en vue de la mandature 2020-2026.

Actuellement, le conseil communautaire Creuse Grand Sud est composé de 48 sièges.

En appliquant la répartition sans accord local dite «de droit commun», le nombre de sièges serait de 45 alors qu'en appliquant la répartition avec accord local il serait de 49 sièges et donnerait 1 siège supplémentaire aux communes dont la population est de 350 et 500 habitants.

A l'occasion du dernier conseil communautaire, c'est ce dernier accord qui a été envisagé par les élus.

Après avoir consulté le tableau annexé au courrier de la com com Creuse Grand Sud qui détaille la répartition des sièges pas commune et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de choisir la répartition avec accord local qui fixe le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Creuse Grand Sud à 49.

### **Délibération portant sur approbation du rapport de la CLECT:**

Afin de régulariser l'évaluation des charges transférées dans le cadre de l'ajustement du montant des allocations compensatrices, la communauté de communes Creuse Grand Sud a décidé de reprendre les travaux d'évaluation des charges transférées, notamment par les communes d'Aubusson et de Felletin.

Après plusieurs séances de travail, La CLECT a rendu et validé son rapport le 5 juin dernier. Dans le cadre du processus de révision libre des attributions de compensation, il convient tout d'abord que les communes approuvent le rapport de la CLECT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, reconnaît la qualité et l'importance du travail effectué par les membres de la CLECT pour obtenir l'évaluation des charges transférées, mais n'approuve pas à l'unanimité la proposition de modifications des attributions de compensation des communes membres telle que retenue par la CLECT (5 voix contre: Nicole BILLEGA, Agnès CHABANT, Bernard ALLOCHON, François PERREAUT et Sébastien RONDIER et 2 absentions: Évelyne CHABANT et Jean-Luc VERONNET),

### **Demande d'acquisition d'une partie du chemin rural au village de «La Chaumette»:**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de M. Bernard ALLOCHON qui souhaite acquérir une partie de chemin rural situé au lieu dit «La Chaumette», longeant deux parcelles lui appartenant.

Ce terrain faisant partie du domaine privé de la commune, il y a lieu au préalable, de procéder à une enquête publique afin d'aliéner cette partie de chemin rural qui représente environ 110m<sup>2</sup>.

M. Bernard ALLOCHON quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de vendre cette partie de chemin rural (2 abstentions: Agnès CHABANT et Sébastien RONDIER).

Les conseillers précisent que tous les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,

### **Amendes de police 2019:**

Madame le Maire fait part au conseil municipal que pour l'année 2019, la commune bénéficie d'une aide de 348,60€, procurée par les amendes de police. Elle propose d'affecter cette somme à l'achat des panneaux de limitation de vitesse qui vont être mis en place prochainement au lieu dit «Les Étangs de Chevillat» pour améliorer la sécurité des habitants. Le montant de cette acquisition s'élève à 605,04€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

### **Recensement de la population 2020: désignation du coordonnateur communal:**

Le recensement de la population pour la commune de Saint-Alpinien sera organisé du 16 janvier au 15 février 2020 et il est nécessaire que la commune désigne un coordonnateur communal afin de réaliser les opérations de recensement.

Madame le Maire informe ses collègues que Gulkiz DEMIR, secrétaire de Mairie, lui a indiqué qu'elle serait intéressée par ce travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition et décide de la désigner comme coordonnatrice communale d'enquête pour le recensement de la population 2020.

### **Approbation des statuts du RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Maixant:**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour elle n'est toujours pas en possession des nouveaux statuts du RPI et qu'il y a donc lieu de retirer ce sujet de l'ordre du jour. Il sera inscrit à nouveau lors d'un prochain conseil municipal.

### **Délibération portant sur le compte administratif 2018 - rectification matérielle:**

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. le Sous Préfet concernant la délibération d'adoption du compte administratif 2018.

Suite à une erreur matérielle portant sur le nombre des élus présents au moment de l'approbation du compte administratif qui apparaît sur la délibération, il y a lieu de la rectifier afin de la transmettre à nouveau au contrôle de légalité.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Questions diverses:**

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22 h 25.